



## MODALITES D'ACCREDITATION DES JOURNALISTES ET MEDIAS AU 54<sup>ème</sup> SALON INTERNATIONAL DE L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE

Merci de lire attentivement ces informations avant de remplir votre demande.

Les critères d'accréditation supposent que les demandeurs sont des journalistes internes à temps plein, des pigistes en affectation spécifique ou des analystes de l'industrie aéronautique, spatiale ou de Défense et dont le journalisme et/ou la recherche industrielle est leur travail principal.

Nous n'accepterons pas les lettres d'affectation des directeurs marketing, ventes, relations publiques, et une carte de presse seule ne sera pas acceptée.

### **Ci-dessous la liste des documents à fournir en fonction de votre statut :**

#### **JOURNALISTES DE PRESSE ÉCRITE**

- Preuve du travail : articles de synthèse relatifs à l'industrie aéronautique, spatiale ou de Défense (de moins de 3 mois).
- Preuve d'emploi : lettre de mission sur papier à entête de l'entreprise ou courriel de votre éditeur, à partir de l'adresse électronique de l'entreprise, indiquant que vous allez couvrir le Salon du Bourget pour ledit média.
- Une photo dans son contexte de parution, pour laquelle le crédit photo est mentionné.

⇒ A noter : les personnes suivantes ne seront pas admissibles à l'accréditation :

- Propriétaires, éditeurs et cadres non rédactionnels.
- Publications ou bulletins internes à l'entreprise.

#### **MÉDIAS NUMÉRIQUES**

- Preuve de travail : un lien hypertexte vers une page actuelle de votre publication en ligne ou de votre blog dans laquelle apparaît votre nom à titre éditorial.
- Preuve d'emploi : articles détaillés relatifs à l'industrie aéronautique, spatiale et de Défense (de moins de 3 mois) ou un courriel de votre éditeur, à partir de l'adresse électronique de l'entreprise, indiquant que vous allez couvrir le Salon du Bourget pour ledit média.
- Les blogueurs doivent démontrer qu'ils ont régulièrement (au moins 2 publications par semaine) des publications liées à l'industrie aéronautique, spatiale ou de Défense.
- Le contenu du site doit aller au-delà des liens, forums, journaux personnels, opinions ou analyses personnelles.

⇒ A noter : les personnes suivantes ne seront pas admissibles à l'accréditation :

- Rédacteurs de sites internet personnels, sites de fans, concepteurs, éditeurs et créateurs de site.
- Collaborateurs experts des médias dont le principal rôle quotidien n'est pas le journalisme.
- comme des médias.

#### **JOURNALISTES ET PHOTOGRAPHES DE RADIO ET/OU TÉLÉVISION**

Chaque membre d'une équipe de radio et/ou télédiffusion doit s'enregistrer séparément et fournir les documents suivants :

- Preuve d'emploi : une copie de votre carte de visite avec le nom, le titre éditorial et le logo du média ou le lien vers le site internet de votre média avec votre nom inscrit comme membre de l'équipe éditoriale.
  - Preuve d'emploi : un courriel d'un producteur/rédacteur, à partir de l'adresse courriel de l'entreprise, indiquant que vous allez couvrir le Salon du Bourget pour ledit média. Le signataire doit agir à titre de rédacteur / producteur.
- ⇒ A noter : les personnes suivantes ne seront pas admissibles à l'accréditation :
- les équipes de production dont la mission est de filmer un exposant au Salon du Bourget.

## PRODUCTEURS ET EQUIPES DE TOURNAGE

- Preuve d'emploi : une copie de votre carte de visite avec le nom, le titre éditorial et le logo du média pour lequel vous travaillez ou le lien vers le site internet de votre média avec votre nom inscrit comme membre de l'équipe éditoriale.
  - Preuve d'emploi : un courriel d'un producteur/rédacteur, à partir de l'adresse courriel de l'entreprise, indiquant que vous allez couvrir ou installer le matériel nécessaire à la couverture du Salon du Bourget pour ledit média. Le signataire doit agir à titre de rédacteur / producteur.
- ⇒ A noter : les personnes suivantes ne seront pas admissibles à l'accréditation :
- les équipes de production dont la mission est de filmer un exposant au Salon du Bourget.

## JOURNALISTES ET PHOTOGRAPHES INDÉPENDANTS

- Preuve d'emploi : un courriel du rédacteur en chef ou d'un membre supérieur de l'équipe de rédaction d'un média reconnu, à partir de l'adresse courriel de l'entreprise, indiquant que vous allez couvrir le Salon du Bourget pour ledit média. Le signataire doit agir à titre de rédacteur.
- La lettre d'affectation doit être envoyée directement par le signataire
- Preuve d'une activité journalistique indépendante régulière et continue (de moins de 3 mois).

## ANALYSTES DE L'INDUSTRIE

- Preuve de travail : une copie d'un récent rapport d'étude de marché de l'industrie aéronautique, spatiale et de Défense, vous indiquant comme contributeur et mentionnant vos nom, titre et nom de l'entreprise. Les rapports ne doivent pas être commandés par les sociétés exposantes.
  - Preuve d'emploi : lien hypertexte d'un article lié à l'industrie de moins de 3 mois vous indiquant comme contributeur et mentionnant vos nom et titre ou d'un article lié à l'industrie de moins de 3 mois vous citant en tant qu'analyste de l'industrie.
- ⇒ A noter : les analystes financiers ne sont pas considérés comme des analystes de l'industrie.

## AGREMENT

L'accréditation est réservée aux membres actifs des médias et aux analystes de l'industrie. Cela comprend les rédacteurs en chef, les journalistes, les producteurs, les équipes de tournage, les photographes et les analystes de l'industrie aéronautique, spatiale et de Défense.

Le Salon du Bourget se réserve le droit de refuser l'accréditation d'un demandeur si les qualifications ne sont pas fournies en quantité suffisante. Par ailleurs l'accréditation à une précédente édition ne garantit pas l'approbation pour cette 54<sup>ème</sup> édition. L'accréditation n'est pas transférable.

Le Salon du Bourget se réserve le droit de modifier la présente politique sans annonce préalable et de révoquer à tout moment l'accréditation d'un journaliste / média au Salon.

Pour rappel, les personnes suivantes ne sont pas admissibles pour être accréditées au titre de journaliste ou média :

- Éditeurs, directeurs généraux, représentants des comptes, directeurs des ventes, directeurs du marketing, ingénieurs, représentants des relations publiques, analystes financiers, etc.
- Sites de comparaison de prix, rédacteurs de sites internet personnels, sites de fans, concepteurs, éditeurs et créateurs de sites.
- Représentants éditoriaux ou commerciaux associés à des groupes ou associations professionnels de l'industrie.

Si vous n'êtes pas admissible dans l'une ou l'autre des catégories ci-dessus, il vous faut vous inscrire comme visiteur professionnel sur la [page d'inscription](#) au Salon du Bourget. La décision de l'organisateur est définitive.

**Les journalistes / médias accrédités doivent respecter les conditions d'entrée au Salon du Bourget et porter en permanence le badge fournit par l'Organisateur.**

**NOUVEAU : Badge électronique avec une photo récente du demandeur, à imprimer en couleur et à présenter à l'entrée du Salon.**

**L'accréditation des médias donne accès au Salon du Bourget  
du dimanche 18 juin au dimanche 25 juin 2023.**

Toute photographie faite sur le Salon du Bourget ne doit pas être utilisée à des fins commerciales en dehors de la commission du photographe (c'est à dire à des fins éditoriales seulement).

**Pour des raisons de sécurité, toute prises de vue par drone est strictement interdite.**